

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 13 Avril 2023  
L'an deux mil vingt trois  
Le 13 Avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : M. Jean François OUVRY, Président, Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente, Madame Martine LE PAIH Vice-Présidente Honoraire, Mesdames Valérie CORCEL, Martine FINTRINI, Claire DESERT, Isabelle DUJARDIN, Stéphanie BOUCHERY, Messieurs Raphaël DISTANTE, Jean TAILLER, Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés: Mesdames Valérie DUPUIS, Michèle PARIS et Messieurs Pierre BENARD et Pierre DEMOULINS

Pouvoir : Valérie DUPUIS donne pouvoir à Jean-Louis ANGELINI  
Michèle PARIS donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre BENARD donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre DEMOULINS donne pouvoir à Jean-François OUVRY

Secrétaire de séance : Madame Martine FINTRINI

Date de la convocation : 07 Avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 3 :**

**Reprise anticipée des résultats budget principal 2022 :**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5 et R 2311-13
- VU les dispositions de l'instruction budgétaire M14,
- CONSIDERANT les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et annexées,

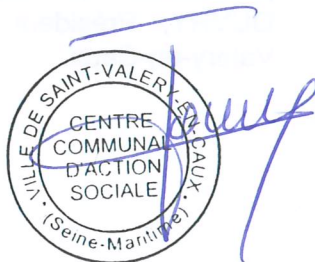
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ la reprise des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2022 de la manière suivante :

Affectation du solde disponible la ligne 002 (recettes)	+ 9 461,92 €
Report de l'excédent d'investissement à ligne 001 (recettes)	+ 48 374,82 €

Jean François OUVRY,

Président du C.C.A.S



ANNEXE  
(Pièces justificatives des résultats)

**1/ Résultat prévisionnel - détail des résultats par chapitre**

Section de fonctionnement

<b>Dépenses de fonctionnement 2022</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	20 719,31
Chapitre 012	Charges de personnel	52 173,06
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	28 117,72
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>101 010,09</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	40,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>101 050,09</b>

<b>Recettes de fonctionnement 2022</b>		
Chapitre 013	Atténuation de charges	8 716,89
Chapitre 70	Produits des services	716,52
Chapitre 74	Dotations et participations	90 049,58
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 524,93
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 932,55
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>102 940,47</b>
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>102 940,47</b>

Section d'investissement

<b>Dépenses d'investissement 2022</b>		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 512,96
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 512,96</b>
D 001	Déficit d'investissement antérieur	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	0,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 512,96</b>

<b>Recettes d'investissement 2022</b>		
Chapitre 10	Dotations et réserves	482,53
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>482,53</b>
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	40,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>522,53</b>

## 2/ Résultat global prévisionnel

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat 2022	101 050,09 €	102 940,47 €	+ 1 890,38 €
Résultat antérieur			+ 7 571,54 €
Résultat à affecter			+ 9 461,92 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat 2022	1 512,96 €	522,53 €	- 990,43 €
Résultat antérieur			+ 49 365,25 €
Restes à réaliser 2022	0,00 €		0,00 €
Résultat à affecter			+ 48 374,82 €

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 13 Avril 2023  
L'an deux mil vingt trois  
Le 13 Avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : M. Jean François OUVRY, Président, Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente, Madame Martine LE PAIH Vice-Présidente Honoraire, Mesdames Valérie CORCEL, Martine FINTRINI, Claire DESERT, Isabelle DUJARDIN, Stéphanie BOUCHERY, Messieurs Raphaël DISTANTE, Jean TAILLER, Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés: Mesdames Valérie DUPUIS, Michèle PARIS et Messieurs Pierre BENARD et Pierre DEMOULINS

Pouvoir : Valérie DUPUIS donne pouvoir à Jean-Louis ANGELINI  
Michèle PARIS donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre BENARD donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre DEMOULINS donne pouvoir à Jean-François OUVRY

Secrétaire de séance : Madame Martine FINTRINI

Date de la convocation : 07 Avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 4 :**

**Reprise anticipée des résultats budget annexe Résidence Autonomie 2022 :**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5 et R 2311-13
- VU les dispositions de l'instruction budgétaire M14,
- CONSIDERANT les pièces justificatives prévues à l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et annexées,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ la reprise des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Résidence Autonomie 2022 de la manière suivante :

Affectation du solde disponible la ligne 002 (recettes)	+ 62 870,91 €
Report de l'excédent d'investissement à ligne 001 (recettes)	+ 52 269,83 €

Jean François OUVRY,

Président du C.C.A.S



ANNEXE  
(Pièces justificatives des résultats)

**1/ Résultat prévisionnel - détail des résultats par chapitre**

Section de fonctionnement

<b>Dépenses de fonctionnement 2022</b>		
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	154 347,12
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	266 529,41
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	50 241,25
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>471 117,78</b>

<b>Recettes de fonctionnement 2022</b>		
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	354 121,49
Groupe 3	Produits financiers et produits non-encaissables	27 933,51
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>382 055,00</b>

Section d'investissement

<b>Dépenses d'investissement 2022</b>		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	6 296,14
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 994,36
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>11 290,50</b>

<b>Recettes d'investissement 2022</b>		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 599,18
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	4 331,04
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	16 445,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>23 375,22</b>

**2/ Résultat global prévisionnel**

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat 2022	471 117,78 €	382 055,00 €	- 89 062,78 €
Résultat antérieur			+ 151 933,69 €
Résultat à affecter			+ 62 870,91 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat 2022	11 290,50 €	23 375,22 €	+ 12 084,72 €
Résultat antérieur			+ 40 185,11 €
Restes à réaliser 2022	0,00 €		0,00 €
Résultat à affecter			+ 52 269,83 €





DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 13 Avril 2023  
L'an deux mil vingt trois  
Le 13 Avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

Etaient présents : M. Jean François OUVRY, Président, Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente, Madame Martine LE PAIH Vice-Présidente Honoraire, Mesdames Valérie CORCEL, Martine FINTRINI, Claire DESERT, Isabelle DUJARDIN, Stéphanie BOUCHERY, Messieurs Raphaël DISTANTE, Jean TAILLER, Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés: Mesdames Valérie DUPUIS, Michèle PARIS et Messieurs Pierre BENARD et Pierre DEMOULINS

Pouvoir : Valérie DUPUIS donne pouvoir à Jean-Louis ANGELINI  
Michèle PARIS donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre BENARD donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre DEMOULINS donne pouvoir à Jean-François OUVRY

Secrétaire de séance : Madame Martine FINTRINI  
Date de la convocation : 07 Avril 2023

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 5 :

### **Budget primitif 2023 – budget principal**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2023,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve à la majorité :

- le budget primitif du budget principal pour l'année 2023. Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à 241 576,74 € selon la répartition suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section INVESTISSEMENT</b>	<b>49 012,82 €</b>	<b>49 012,82 €</b>
<b>Section FONCTIONNEMENT</b>	<b>192 563,92 €</b>	<b>192 563,92 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>241 576,74 €</b>	<b>241 576,74 €</b>

Jean François OUVRY,

Président du C.C.A.S



DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 13 Avril 2023  
L'an deux mil vingt trois  
Le 13 Avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : M. Jean François OUVRY, Président, Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente, Madame Martine LE PAIH Vice-Présidente Honoraire, Mesdames Valérie CORCEL, Martine FINTRINI, Claire DESERT, Isabelle DUJARDIN, Stéphanie BOUCHERY, Messieurs Raphaël DISTANTE, Jean TAILLER, Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés: Mesdames Valérie DUPUIS, Michèle PARIS et Messieurs Pierre BENARD et Pierre DEMOULINS

Pouvoir : Valérie DUPUIS donne pouvoir à Jean-Louis ANGELINI  
Michèle PARIS donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre BENARD donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre DEMOULINS donne pouvoir à Jean-François OUVRY

Secrétaire de séance : Madame Martine FINTRINI

Date de la convocation : 07 Avril 2023

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 6 :

### **Budget primitif 2023 – budget annexe Résidence Autonomie**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'instruction M22 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,
- CONSIDERANT le projet de budget primitif du budget annexe Résidence Autonomie présenté pour l'exercice 2023,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, approuve à la majorité :

- le budget primitif du budget annexe Résidence Autonomie pour l'année 2023. Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à 591 518,25 € selon la répartition suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section INVESTISSEMENT</b>	<b>84 709,26 €</b>	<b>84 709,26 €</b>
<b>Section FONCTIONNEMENT</b>	<b>506 808,99 €</b>	<b>506 808,99 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>591 518,25 €</b>	<b>591 518,25 €</b>

Jean François OUVRY,

Président du C.C.A.S



DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 13 Avril 2023  
L'an deux mil vingt trois  
Le 13 Avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : M. Jean François OUVRY, Président, Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente, Madame Martine LE PAIH Vice-Présidente Honoraire, Mesdames Valérie CORCEL, Martine FINTRINI, Claire DESERT, Isabelle DUJARDIN, Stéphanie BOUCHERY, Messieurs Raphaël DISTANTE, Jean TAILLER, Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés: Mesdames Valérie DUPUIS, Michèle PARIS et Messieurs Pierre BENARD et Pierre DEMOULINS

Pouvoir : Valérie DUPUIS donne pouvoir à Jean-Louis ANGELINI  
Michèle PARIS donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre BENARD donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre DEMOULINS donne pouvoir à Jean-François OUVRY

Secrétaire de séance : Madame Martine FINTRINI

Date de la convocation : 07 Avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 7 :**

**Autorisation donnée au Présidence pour la cession de biens du patrimoine du CCAS**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles, L 2241 et suivants,
- VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants,

Considérant les biens possédés par le CCAS

Le Conseil d'administration à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de la sortie de biens de l'inventaire du CCAS selon les nécessités de gestion et les décisions prises lors du vote du BP 2023
- Autorise Monsieur le Président à engager le processus de cession par les moyens appropriés pour une vente rapide.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Jean François OUVRY,

Président du C.C.A.S



DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 13 Avril 2023  
L'an deux mil vingt trois  
Le 13 Avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : M. Jean François OUVRY, Président, Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente, Madame Martine LE PAIH Vice-Présidente Honoraire, Mesdames Valérie CORCEL, Martine FINTRINI, Claire DESERT, Isabelle DUJARDIN, Stéphanie BOUCHERY, Messieurs Raphaël DISTANTE, Jean TAILLER, Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés: Mesdames Valérie DUPUIS, Michèle PARIS et Messieurs Pierre BENARD et Pierre DEMOULINS

Pouvoir : Valérie DUPUIS donne pouvoir à Jean-Louis ANGELINI  
Michèle PARIS donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre BENARD donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre DEMOULINS donne pouvoir à Jean-François OUVRY

Secrétaire de séance : Madame Martine FINTRINI

Date de la convocation : 07 Avril 2023

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N° 8 :

### **Création de régie pour la Résidence Autonomie**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R 1617-1 à 1617-18 relatifs aux conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, la création des régies de recettes,
- **VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment l'article 22 modifié par décret N°2022-1698,
- **VU** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 relative au régime de responsabilités financières des gestionnaires publics,
- **CONSIDERANT** l'organisation d'activités et de services payants pour les résidents de la Résidence Autonomie,
- **CONSIDERANT** la nécessité de créer une régie de recettes afin de faciliter l'encaissement des produits correspondants,
- **CONSIDERANT** l'avis conforme du comptable public assignataire.

Le Conseil d'administration à l'unanimité, après en avoir délibéré :

#### ➤ Article 1

Il est institué une régie de recettes auprès du budget annexe du CCAS de la Ville de Saint Valery en Caux

#### ➤ Article 2

Cette régie est installée au sein de la RA route du Havre 76460 Saint Valery en Caux

#### ➤ Article 3

La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

#### ➤ Article 4

La régie encaisse les produits suivants :

- 1° : Services de lingerie
- 2° : Locations de salles ;
- 3° : Produits issus des animations

#### ➤ Article 5

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement : espèces, chèque bancaire ou postal ;

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un titre d'encaissement de recettes.

#### ➤ Article 6

La limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée à 1000€.

#### ➤ Article 7

Le dépôt des fonds sera fait auprès de la trésorerie de Fécamp ou de la Poste, selon les accréditations.

#### ➤ Article 8

L'intervention d'un mandataire suppléant a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination si nécessaire.

#### ➤ Article 9



Le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaissement dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6, et au minimum une fois par trimestre avec dépôt de chèques mensuels ou d'espèces.

➤ Article 10

Le régisseur verse auprès du trésorier la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois et au minimum une fois par trimestre

Le Régisseur/ Régisseuse de ce service administratif au sein de la Résidence sera nommé par arrêté du Président

Il est proposé de donner mandat au Président du CCAS pour mettre en place cette régie en lien avec les services de la DDFiP

Le Président du CCAS et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Président est autorisé à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette décision

Jean François OUVRY,

Président du C.C.A.S





DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-MARITIME

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de SAINT-VALERY-EN-CAUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 13 Avril 2023  
L'an deux mil vingt trois  
Le 13 Avril  
à 18h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Etaient présents : M. Jean François OUVRY, Président, Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente, Madame Martine LE PAIH Vice-Présidente Honoraire, Mesdames Valérie CORCEL, Martine FINTRINI, Claire DESERT, Isabelle DUJARDIN, Stéphanie BOUCHERY, Messieurs Raphaël DISTANTE, Jean TAILLER, Jean-Louis ANGELINI.

Absents excusés: Mesdames Valérie DUPUIS, Michèle PARIS et Messieurs Pierre BENARD et Pierre DEMOULINS

Pouvoir : Valérie DUPUIS donne pouvoir à Jean-Louis ANGELINI  
Michèle PARIS donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre BENARD donne pouvoir à Virginie TORRES  
Pierre DEMOULINS donne pouvoir à Jean-François OUVRY

Secrétaire de séance : Madame Martine FINTRINI

Date de la convocation : 07 Avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N° 9 :**

**Election d'un représentant des élus en vue de la création du comité de vie sociale de la Résidence Autonomie les Camélias**

- VU la loi du 2 Janvier 2002 – Article 10, et l'obligation d'instaurer un Comité de Vie Sociale au sein des établissements ou services qui assure un hébergement ou un accueil de jour continu de personnes majeures ou mineures de plus de 11 ans
- VU la nécessité de se mettre en conformité
- OUI les explications fournis

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité la candidature de Madame LE PAIH Martine.

Jean François OUVRY,

Président du C.C.A.S

